

DÉCHETS ACCEPTÉS

Ces déchets doivent être triés et déposés dans les bennes/conteneurs prévus à cet effet.

- ✓ **Les végétaux** : herbes, feuilles, déchets verts de jardins, sciures de bois non traitées, petits branchages
- ✓ **Les gravats** : terre, tuiles, pierre, pots en terre, vaisselle porcelaine, ciment, carrelage, vitrages
- ✓ **Le bois** : naturels, agglomérés, de meubles, palettes...
- ✓ **Les cartons bruns**
- ✓ **Les encombrants** : canapés, skis, matelas, sommiers, moquettes, linos...
- ✓ **Les pneus VL déjantés**
- ✓ **Les vêtements et chaussures**
- ✓ **Les sacs et objets plastiques**
- ✓ **Les métaux**
- ✓ **Les batteries et piles**
- ✓ **Les huiles de moteur et alimentaires**
- ✓ **Les déchets ménagers spéciaux**
- ✓ **Les appareils électriques, électroniques et électroménagers**
- ✓ **Le polystyrène**
- ✓ **Les ampoules**
- ✓ **Les néons**
- ✓ **Le PVC**
- ✓ **Les clichés radiographiques**
- ✓ **Le verre**
- ✓ **Le papier**
- ✓ **Les emballages recyclables**

DÉCHETS INTERDITS

- Les ordures ménagères
- Les déchets putrescibles et fermentescibles (à l'exception des végétaux)
- Les déchets radioactifs
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité et la santé des personnes et de l'environnement, en raison notamment de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, qui ne font pas partie des déchets ménagers spéciaux
- Les déchets artisanaux, commerciaux, agricoles ou d'origine professionnelle non conformes à l'article 4 ou pour lesquels la redevance n'est pas payée
- Les déchets amiantés
- Les déchets industriels
- Les déchets hospitaliers et médicaux, anatomiques ou infectieux
- Les éléments de carrosserie de voitures, camions ou caravanes
- Les extincteurs
- Les bouteilles de gaz
- Les déchets organiques putrides, les cadavres d'animaux
- Les déchets d'usage agricole tels que produits phytosanitaires, bâches agricoles, pneumatiques et huiles d'engins agricoles
- Pneus Poids Lourds et Agricoles

Cette liste n'est pas exhaustive. Le gardien du site est toujours habilité à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, volume ou quantité, présenteraient un danger ou des modalités particulières pour l'exploitation.

L'utilisateur apportant des déchets doit se conformer strictement aux instructions du gardien. L'utilisateur déclare sous sa responsabilité la nature des déchets apportés. En cas de déchargement de déchets non admis, les frais de reprise et de transport seront à la charge de l'utilisateur contrevenant, qui peut se voir, en cas de récidive, refuser l'accès aux déchèteries, sans préjudice des dommages et intérêts dus au gestionnaire.